

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Date de la convocation : 07 avril 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace.

Excusé : Monsieur BERTIEAU Luc

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION NUMERO 2026/27

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES A 412 RUE DE FAREBERSVILLER, A 621 LE BOURG ET ZE 5 LA CLARTIE appartenant à Monsieur et Madame VILLECHENOUX

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis A 412 rue de Farebersviller, A 621 le Bourg et ZE 5 La Clartie sont à vendre. Ces terrains ont fait l'objet d'un droit de préemption par la commune (délibération du 30 novembre 2007 et du 08 décembre 2015).

Monsieur le Maire a contacté les propriétaires qui sont d'accord pour céder leurs biens pour une somme forfaitaire de 9 235.22 euros, les frais de notaire seront à la charge de la commune.

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** l'inscription au budget 2026 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil à l'unanimité de ses membres :

**Autorise** Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un **prix de 9 235.22 euros** et approuve la prise en charge des frais de notaire par la commune ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 30 avril 2026

BONNES, le 29 avril 2026

Le Maire

M. Denis Péchère de Chamberlanne

*Chassin*

*[Handwritten signatures of council members]*

